
Communiqué

Contre les attaques non fondées contre la nouvelle formation commerciale de base

Les promoteurs de la nouvelle formation commerciale de base se défendent avec véhémence contre les attaques non pertinentes contre l'œuvre de réforme qui est de toute nécessité. Ils lancent en même temps un appel aux entreprises à ne pas réduire le nombre des places d'apprentissage.

Le président de la Société suisse des employés de commerce, M. le Conseiller national Alexander Tschäppät, s'est exprimé de manière claire et nette à l'occasion d'une conférence de presse à Berne : « Les doutes instigués de manière ciblée au sujet du nouvel apprentissage de commerce ne devraient pas servir de prétexte pour réduire l'offre de places d'apprentissage dans l'environnement économique difficile d'aujourd'hui ». Le surcroît de travail modeste lié à cette innovation est absolument supportable, il estime. « Nous disposons aujourd'hui d'une formation moderne et équilibrée, pour laquelle tous les partenaires doivent accomplir des tâches exigeantes. Les jeunes gens à former doivent être pris au sérieux dès le premier jour de leur apprentissage, et la formation en entreprise gagne nettement du terrain ». Il est d'avis qu'il vaut toujours bien la peine de former les jeunes pour les entreprises, puisque ces jeunes sont les collaborateurs et les clients de demain.

« On ne saurait accepter que la réforme mise en route avec succès soit sabotée par quelques gros titres qui font sensation et des articles de journaux mensongers », souligne le Conseiller national Pierre Triponez, directeur de l'Union suisse des arts et métiers. Il appelle les entreprises à maintenir l'offre des places d'apprentissage commerciales ou même d'en créer de nouvelles en 2003. Il souligne lui aussi que le surcroît de travail à attendre – notamment au début de l'apprentissage – sera modeste, comparé au bénéfice pour les entreprises. Le directeur de l'USAM relève trois avantages principaux du nouveau système: Le cours de base au début de l'apprentissage facilite le démarrage dans l'entreprise ; les cours interentreprises des branches de formation et d'examen déchargent les responsables de la formation dans les entreprises ; et grâce au modèle scolaire dégressif, les apprentis restent le plus du temps dans l'entreprise dans leur dernière année d'apprentissage et peuvent ainsi accomplir des tâches exigeantes.

Un bilan positif de l'expérience pilote est également dressé par Jacques Desgraz, qui a suivi de près la mise en œuvre de la réforme en tant que représentant du Centre patronal du canton de Vaud :

« Tout n'a pas été simple, la réforme est ambitieuse et les modifications profondes. Toutefois, grâce à une implication très conséquente et une grande volonté, les maîtres d'apprentissage ayant participé à l'expérience pilote constatent une nette amélioration du niveau de formation des apprentis réformés par rapport à ceux ayant suivi l'ancienne filière. »

La nouvelle formation commerciale de base sera introduite dans l'ensemble de la Suisse au début de l'apprentissage 2003 – malgré les tirs de barrage. Ce modèle de formation

moderne est basé sur une expérience pilote amplement soutenue dans 20 branches de formation et d'examen accréditées par la Confédération. Les promoteurs – l'Union suisse des arts et métiers (USAM), l'Union patronale suisse et la Société suisse des employés de commerce (SSEC) soutiennent pleinement la réforme, comme leurs représentants ont souligné à l'occasion de la conférence de presse. Ce n'est pas par hasard : Ce sont eux, les plus importants partenaires sociaux, qui ont donné une empreinte de poids au nouvel apprentissage commercial et qui appuient la mise en route dans les entreprises formatrices avec le concours de la Communauté d'intérêts Formation commerciale de base (CIFC Suisse) qu'elles ont constituée en commun. La CIFC Suisse coordonne le développement de la formation en entreprise et interentreprise ainsi que celui de l'examen de fin d'apprentissage, partie entreprise, dans le cadre du concept « toutes branches confondues ». Le nouvel apprentissage commercial est une « solution toutes branches confondues », ce qui signifie que les différentes associations professionnelles s'engagent à appliquer un seul règlement de formation et d'examen de fin d'apprentissage. Cette solution tient compte des particularités du marché de travail suisse, permet la promotion de compétences généralisées et assure de ce fait la mobilité des jeunes employés/es de commerce dans l'ensemble du champ professionnel.

Pour de plus amples renseignements:

- **Roland Hohl**, directeur CIFC, 031 398 26 11
- **Christine Davatz-Höchner**, vice-directrice USAM, 031 380 14 23
- **Heinrich Summermatter**, chef du département « formation professionnelle », SSEC, 01 283 405 43

Berne, le 10 janvier 2003

Quelques considérations au sujet de la situation dans le canton de Vaud

Jacques Desgraz, CIFIC Vaud

Depuis plus de 20 ans, le Centre Patronal tient le secrétariat du Groupe interprofessionnel patronal pour l'apprentissage de commerce (GIPAC). Il avait été créé à l'époque parce que l'on s'était rendu compte que les maîtres d'apprentissage et les associations patronales devaient être regroupés au sein d'une sorte d'association professionnelle capable de faire évoluer cette profession.

La solution choisie, informelle, permettait toutefois de garantir le contact entre les réalités du terrain et les milieux de la formation professionnelle par analogie avec ce qui se passait déjà dans tous les métiers traditionnels de l'industrie et de l'artisanat. Grâce à cette expérience, il a été possible, avec le concours du Service de la formation professionnelle et de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne, de participer à l'expérience pilote qui a débouché sur la réforme dont nous parlons aujourd'hui. Nous avons étroitement collaboré et avons permis ainsi que de nombreuses entreprises formatrices puissent apporter toutes leurs compétences dans ce projet de nouvelle formation duale en testant notamment les différentes nouveautés. Au Centre Patronal même, nous avons aussi engagé une «apprentie réforme» afin de «jouer le jeu» pleinement. Tout n'a pas été simple, la réforme est ambitieuse et les

modifications profondes. Toutefois, grâce à une implication très conséquente et une grande volonté, les maîtres d'apprentissage ayant participé à l'expérience pilote constatent une nette amélioration du niveau de formation des apprentis réformés par rapport à ceux ayant suivi l'ancienne filière.

Notre souci a également été que les PME puissent continuer à former des apprentis et nous espérons vivement que cela sera le cas. Seuls les faits nous permettront au bout de quelques années de constater s'il y a une certaine érosion dans les places d'apprentissage. Dans le cadre de la consultation, les réponses ont été très largement positives. Dès lors, un gros travail de mise en route, notamment des cours interentreprises, est à réaliser. Mais, là également, nous disposons d'une longueur d'avance, nous semble-t-il, dans le canton de Vaud puisque nous avons été les seuls à notre connaissance à expérimenter ces cours à l'échelle 1:1 si j'ose dire, c'est-à-dire déjà mis sur pied par une association professionnelle et non par une école comme cela a été le cas ailleurs.

Pour cette phase d'introduction de la réforme, nous avons créé dans notre canton la CIFC-VD, Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base dans le canton de Vaud, correspondant de la CIFC-Suisse, d'une part, et avons contribué à faire créer où cela n'était pas le cas des sections cantonales ou romandes pour les branches accréditées, d'autre part. Nous sommes par conséquent raisonnablement optimistes pour la suite.

Soutenir les entreprises formatrices de manière efficace

Christine Davatz, vice-directrice de l'USAM et présidente de la CIFIC Suisse

C'est à l'initiative de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) que la CIFIC Suisse (Communauté d'intérêt formation commerciale de base) a été fondée dans le cadre de la réforme de la formation commerciale de base. En collaboration avec l'Union patronale suisse et la Société suisse des employés de commerce, une **association professionnelle** représentative regroupant les partenaires sociaux a été créée pour le **champ professionnel commercial**, subventionnée par l'arrêté fédéral 2 concernant les places d'apprentissage.

La CIFIC Suisse coordonne le futur développement de la formation en entreprise et interentreprise ainsi que l'examen de fin d'apprentissage, partie entreprise, dans le cadre du concept « toutes branches confondues », ce qui signifie que les diverses associations professionnelles s'engagent à appliquer un seul règlement de formation et d'examen de fin d'apprentissage. Cette solution tient compte des particularités de notre marché de travail, permet l'encouragement de compétences généralisées et garantit de cette manière la mobilité des jeunes employés/es de commerce dans l'ensemble du champ professionnel.

Le concept « toutes branches confondues » prévoit également des modifications selon les branches, ce qui permet une adaptation de la formation en fonction des besoins spécifiques à la branche et aux entreprises. L'admission des branches de formation et d'examen est du ressort de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Ces branches de formation et d'examen constituent la Conférence suisse des branches commerciales de formation et d'examen (CSBCF). La CSBCF est indépendante de la CIFIC Suisse et défend les intérêts des branches face à la Confédération, les cantons et les écoles professionnelles.

Les organisations constitutives de la CIFIC Suisse constituent également la branche de formation et d'examen « Service et administration » nouvellement créée pour les entreprises qui jusqu'à maintenant ne faisaient partie d'aucune branche spécialisée. Des organisations (inter)cantonales soutiennent ces entreprises sur place. Elles se comprennent comme une voix dans le dialogue avec les écoles professionnelles et les offices cantonaux de formation professionnelle ; elles travaillent conformément aux règlements en vigueur dans l'ensemble de la Suisse et assurent de ce fait une réalisation des cours interentreprises axée sur les besoins des entreprises formatrices. Des cours interentreprises de haute qualité dans le sens d'une prestation de services innovatrice et pertinente pour les petites et moyennes entreprises sont décisifs pour la volonté de former et peuvent – le pilote l'a clairement démontré – contribuer à ce que de nouvelles entreprises participent à la formation

professionnelle. La Confédération et les cantons sont donc appelés à créer des conditions cadre attrayantes en ce qui concerne le financement et la réalisation des cours interentreprises introduits dans le cadre de la réforme.

Nous disposons donc, à l'aube de l'introduction de la nouvelle formation commerciale de base, d'organisations constitutives clairement structurées et fiables qui assument leurs responsabilités au niveau national, au niveau des régions linguistiques et au niveau (inter)-cantonal. Elles garantissent :

- Le soutien efficace et la décharge administrative des entreprises formatrices.
- La mise à jour permanente des instruments pour la formation en entreprise et interentreprise en incluant les associations de branches et les entreprises.
- Le développement de la profession axé sur la pratique et sur un pied d'égalité.
- Une forte défense des intérêts face à la Confédération et aux cantons

Les PME soutiennent la nouvelle formation commerciale

Pierre Triponez, conseiller national,

directeur de l'Union suisse des arts et métiers

La formation commerciale de base est soutenue par les associations professionnelles et les entreprises formatrices et vise à former des professionnels qualifiés et bien motivés pour une économie forte et compétitive. Les petites et moyennes entreprises continueront à offrir des places de travail intéressantes et évolutives. C'est pourquoi l'Union suisse des arts et métiers (USAM) s'engage depuis des années pour les objectifs suivants :

- Egalité de l'apprentissage professionnel et la formation purement scolaire
- Traitement égal du perfectionnement professionnel et académique
- Mise à jour permanente de la formation et du perfectionnement professionnels

Le nouvel apprentissage de commerce revêt un caractère exemplaire en vue de la nouvelle loi sur la formation professionnelle : La collaboration entre la Confédération, les cantons et les entreprises, respectivement entre les associations de branche, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) ainsi qu'entre les

entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les offices cantonaux de la formation professionnelle est bien ancrée dans le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage et a pu être développée et consolidée dans le cadre de l'expérience pilote.

Depuis plusieurs années, un grand nombre d'associations de groupes et d'entreprises ont exigé une réforme de la formation commerciale de base. Les intérêts de l'économie - tout particulièrement des petites et moyennes entreprises des arts et des métiers - ont été considérés en grande partie. Le concept qui entre en vigueur au début de l'apprentissage 2003 correspond aux buts de la réforme du point de vue des entreprises :

- Amélioration de l'aptitude au marché de travail
- Meilleure mise en pratique des compétences acquises à l'école professionnelle et meilleure prise en compte des compétences acquises dans l'entreprise ;
- Meilleure collaboration entre les deux lieux d'apprentissage école et entreprise

L'Union suisse des arts et métiers a assumé un rôle directeur en faveur des PME dans le projet pilote et a directement défendu les intérêts des associations professionnelles affiliées. Jusqu'à la fin de la procédure de consultation fin 2002, le concept de formation a continûment été optimisé en faveur des entreprises. L'année passée, 20 branches de formation et

d'examen accréditées par la Confédération ont élaboré des instruments pour la formation en entreprise et interentreprise en vue de l'introduction des nouveaux règlements pour la formation professionnelle. Le concept d'introduction élaboré par la Confédération en collaboration avec les associations de branche et les cantons est finalement mis en œuvre avec succès.

C'est pour ces raisons et à cause des expériences positives du projet pilote que l'USAM soutient pleinement la nouvelle formation commerciale de base. L'USAM lance un appel aux entreprises de maintenir l'offre de places d'apprentissage commercial en 2003 ou d'en créer de nouvelles pour donner une chance aux jeunes. Comparé au profit pour les entreprises, le surcroît de travail qui ne se ressentira qu'au début dans la plupart des cas, est relativement petit, car :

- Le cours de base au début de l'apprentissage facilite le démarrage dans l'entreprise formatrice
- Les cours interentreprises des branches de formation et d'examen déchargent les responsables de la formation dans les entreprises
- Grâce au modèle scolaire dégressif, les apprentis passent la plus grande partie de leur temps dans l'entreprise et peuvent accomplir des tâches plus exigeantes.